Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023





 N° 2023 - 025

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 12 juillet 2023

Objet: Convention avec la 2CCAM pour la participation aux navettes été 2022

L'an deux mille vingt-trois,

Le 12 juillet à 15 h 45,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux du Syndicat Intercommunal de Flaine à Flaine en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents: Nouvelle réunion suite à défaut de quorum le 28/06/2023 à 18h30

Arâches:

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA,

<u>Etaient excusés</u>: Jean-Paul CONSTANT, Kader KHADRAOUI, Inès NAVILLOD, Julien DELEMONTEX, Sophie DEPOISIER, Gwenaël RUAU, Laurène CAUL-FUTY, Jeanne VAUTHAY

Stéphanie FERRAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice: 9

Date de convocation : 06/07/2023

Présents: 3

Date d'affichage: 07/07/2023

Votants: 3

Votes pour: 3

Votes contre: 0

Abstention: 0

Monsieur le Président rappelle que suite à la mise en place par la 2CCAM d'un tarif pour la navette été, les élus du Syndicat avaient souhaité que cette prestation reste gratuite pour les clients des stations de Flaine et des Carroz. Le Syndicat s'était engagé, à l'époque, à prendre en charge les dépenses relatives à ce service.

Une convention a été élaborée par la 2CCAM pour permettre la prise en charge financière, à hauteur de 12 452 € TTC, par le Syndicat de ce service.

Après en avoir pris connaissance de cette convention et après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER